

Province de Liège

BULLETIN PROVINCIAL

Périodique

Sommaire

Pages

**N° 48 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

Arrêté de police du Gouverneur pris en date du 23 août 2018 au vu des conditions climatiques exceptionnelles – en particulier les fortes chaleurs et l'extrême sécheresse – afin de prévenir le risque d'incendie dans les espaces naturels.

Abrogation et remplacement de l'arrêté « interdiction feux » du 3 août 2018 **273**

**N° 49 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE
ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

Arrondissement de LIÈGE **278**

ANS

AWANS

AYWAILLE

CHAUDFONTAINE

DALHEM

FLÉRON

GRÂCE-HOLLOGNE

HERSTAL

SAINT-NICOLAS

SOUMAGNE

VISÉ

Arrondissement de HUY-WAREMME

AMAY

BRAIVES

BURDINNE

DONCEEL

GEER

HANNUT

HUY

LINCENT

MODAVE

Arrondissement de VERVIERS

LA CALAMINE

PLOMBIÈRES

THEUX

VERVIERS

N° 48 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE

Arrêté de police du Gouverneur pris en date du 23 août 2018 au vu des conditions climatiques exceptionnelles – en particulier les fortes chaleurs et l'extrême sécheresse – afin de prévenir le risque d'incendie dans les espaces naturels relatif

Abrogation et remplacement de l'arrêté « interdiction feux » du 3 août 2018



LE GOUVERNEUR
DE LA
PROVINCE DE LIEGE,

Vu la loi du 06 mars 1818 relative aux peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales ;

Vu la loi provinciale du 30 avril 1836, en particulier son article 128 ;

Considérant les conditions climatiques exceptionnelles, en particulier les fortes chaleurs et l'extrême sécheresse à laquelle a été confronté l'ensemble du territoire national ;

Considérant qu'il peut encore exister un risque élevé d'incendie tenant compte de ces conditions climatiques ;

Considérant qu'il est strictement interdit d'allumer un feu de quelque nature que ce soit en forêt conformément au Code Forestier ;

Attendu qu'il est nécessaire de prévenir le risque d'incendie dans les espaces naturels (prairies, cultures, taillis, talus, bois, forêts) ;

Attendu qu'une imprudence peut provoquer la destruction de plusieurs centaines d'hectares d'espaces naturels ;

Toute personne qui constaterait un incendie doit impérativement se mettre le plus rapidement possible en sécurité et appeler immédiatement le 112. Il est rappelé que la plus grande prudence doit être observée quant à l'élimination des mégots de cigarette.

A R R E T E :

Article 1^{er} : Tant que perdureront les conditions climatiques **exceptionnelles** (températures élevées et faibles précipitations), il est interdit sur tout le territoire de la province de Liège :

- d'allumer des feux de veillée ainsi que des feux de cuisson ;
- de porter et d'allumer un feu en dehors des zones forestières, à l'exception des barbecues dans les habitations privées ou à tout autre endroit situé à une distance minimum de 100 mètres des lisières forestières :
 - pour autant que le feu (bois ou charbon) soit contenu dans un dispositif prévu à cet effet
 - moyennant les mesures de prudence élémentaires (utilisation de cloches à barbecue, ne pas utiliser de produits accélérants hautement inflammables tels white-spirit, thinner, essence, etc. pour procéder à l'allumage, dégager les abords immédiats du feu de toute végétation sèche, ne pas stocker de matières inflammables à proximité, ...)
 - pour autant que la personne responsable assure une surveillance permanente du barbecue jusqu'au refroidissement total des braises et qu'elle ait de l'eau en suffisance à proximité immédiate pour éteindre tout début d'incendie ;
- de porter et d'allumer un feu en zone forestière, sans exception ni dérogation aucune ;
- d'utiliser un désherbeur thermique ou appareil assimilé ;
- d'allumer et de faire décoller des lanternes célestes.

Article 2 : Les tirs de feux d'artifice sont très fortement déconseillés. Leur autorisation devra s'appuyer sur une analyse des risques approfondie au niveau local. L'autorisation du Bourgmestre ne pourra être délivrée que lorsque toutes les conditions seront remplies pour que le tir de feux d'artifice s'effectue en toute sécurité.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté sont punissables d'une peine de prison de 8 à 14 jours ainsi que d'une amende de 26 à 200 euros ou d'une seule de ces peines ;

Article 4 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté « interdiction feux » du 3 août 2018 ;

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au bulletin provincial et entrera en vigueur dès affichage aux emplacements habituellement prévus pour les notifications officielles ;

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié sous pli ordinaire.

pour disposition :

A l'ensemble des Bourgmestres de la province de Liège ;

A l'ensemble des Zones de secours de la province de Liège ;

A l'ensemble des Zones de police de la province de Liège.

pour information :

- a) à Monsieur le Ministre fédéral de l'Intérieur ;
- b) à Monsieur le Ministre wallon de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings ;
- c) à Monsieur le Ministre wallon de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région ;
- d) à Madame le Ministre wallon des Pouvoirs Locaux, du Logement et des infrastructures sportives ;
- e) à Messieurs les Procureurs du Roi de Liège et d'Eupen ;
- f) à Messieurs les Directeurs coordonnateurs administratifs de Liège et d'Eupen ;
- g) au Centre Régional de Crise de Wallonie ;
- h) au Centre Gouvernemental de Coordination et de Crise.

Liège, le 23 août 2018



Hervé Jamar



DER GOUVERNEUR DER PROVINZ LÜTTICH

Aufgrund des Gesetzes vom 6. März 1818 in Bezug auf die Strafen, die bei Übertretungen der allgemeinen Maßnahmen in Bezug auf die interne Verwaltung aufzuerlegen sind, und auf die Strafen, die durch Verordnungen der Provinzial- oder Gemeindebehörden festgelegt werden können;

Aufgrund des Provinzialgesetzes vom 30. April 1836, insbesondere des Artikels 128;

In Anbetracht der außergewöhnlichen klimatischen Bedingungen, insbesondere der Hitzewellen und der extremen Trockenheit auf dem gesamten nationalen Hoheitsgebiet;

In der Erwägung, dass unter Berücksichtigung dieser klimatischen Bedingungen weiterhin ein hohes Brandrisiko bestehen kann;

In der Erwägung, dass es gemäß dem Forstgesetzbuch strikt verboten ist, im Wald ein Feuer gleich welcher Art zu entzünden;

In der Erwägung, dass es notwendig ist, in Grünflächen (Wiesen, Kulturen, Dickicht, Böschungen, Holzungen oder Wäldern) die Gefahr eines Brands zu verhindern;

In der Erwägung, dass eine Unvorsichtigkeit die Zerstörung mehrerer Hundert Hektar Grünfläche verursachen kann;

Jeder, der einen Brand feststellt, muss sich schnellstmöglich in Sicherheit bringen und sofort die 112 anrufen. Es sei daran erinnert, dass Zigarettenstummel mit größter Vorsicht zu entsorgen sind,

ERLÄSST:

Artikel 1: Solange die **außergewöhnlichen** klimatischen Bedingungen (hohe Temperaturen und geringe Niederschläge) andauern, ist es auf dem gesamten Gebiet der Provinz Lüttich verboten:

- Lagerfeuer oder Grillfeuer anzuzünden,
- Feuer außerhalb der Forstgebiete zu tragen und anzuzünden, mit Ausnahme von Grills in Privathaushalten oder an jedem anderen Ort, der mindestens 100 Meter vom Waldrand entfernt liegt:
 - o sofern das Feuer (Holz oder Kohle) in einer zu diesem Zweck vorgesehenen Vorrichtung enthalten ist,
 - o unter Beachtung der grundlegenden Vorsichtsmaßnahmen (Grilldeckel benutzen, zum Anzünden keine leicht entzündlichen Brandbeschleuniger wie Spiritus (White Spirit), Verdünner (Thinner), Benzin usw. verwenden, jede trockene Vegetation in unmittelbarer Umgebung des Feuers entfernen, keine leicht entflammaren Stoffe in der Nähe lagern, ...),

- sofern die verantwortliche Person eine ständige Beaufsichtigung des Grills bis zur vollständigen Abkühlung der Glut gewährleistet und in unmittelbarer Nähe ausreichend Wasser bereithält, um jeden Feuersausbruch zu löschen,
- Feuer in Forstgebieten zu tragen und anzuzünden, ohne jegliche Ausnahme oder Abweichung,
- thermische Unkrautvernichter oder ähnliche Geräte zu benutzen,
- Himmelslaternen anzuzünden und aufsteigen zu lassen.

Artikel 2: Von Feuerwerken wird dringend abgeraten. Ihre Zulassung muss auf einer gründlichen Risikoanalyse auf lokaler Ebene fußen. Der Bürgermeister darf die Zulassung nur ausstellen, wenn alle Bedingungen erfüllt sind, damit das Feuerwerk unter größtmöglichen Sicherheitsvorkehrungen stattfinden kann.

Artikel 3: Verstöße gegen vorliegenden Erlass werden mit einer Gefängnisstrafe von 8 bis 14 Tagen und einer Geldbuße von 26 bis 200 EUR oder mit nur einer dieser Strafen geahndet.

Artikel 4: Durch vorliegenden Erlass wird der Erlass vom 3. August 2018 über Feuerverbote aufgehoben und ersetzt.

Artikel 5: Vorliegender Erlass wird im Provinzbuletin veröffentlicht und tritt mit Aushang an den gewöhnlich für amtliche Veröffentlichungen vorgesehenen Orten in Kraft.

Artikel 6: Vorliegender Erlass wird per gewöhnliche Post zugestellt.

zur weiteren Veranlassung:

an alle Bürgermeister der Provinz Lüttich
 an alle Hilfeleistungszonen der Provinz Lüttich
 an alle Polizeizonen der Provinz Lüttich

zur Information:

- i) an den föderalen Minister des Innern
- j) an den wallonischen Minister für Umwelt, den ökologischen Wandel, Raumordnung, öffentliche Arbeiten, Mobilität, Transportwesen, Tierschutz und Gewerbegebiete
- k) an den wallonischen Minister für Landwirtschaft, Natur, Forstwesen, ländliche Angelegenheiten, Tourismus, Denkmalschutz und Vertreter bei der Großregion
- l) an die wallonische Ministerin für lokale Behörden, Wohnungswesen und Sportinfrastrukturen
- m) an die Prokuratoren des Königs von Lüttich und von Eupen
- n) an die Verwaltungspolizeidirektoren-Koordinatoren in Lüttich und in Eupen
- o) an das Regionale Krisenzentrum der Wallonie
- p) an das Koordinations- und Krisenzentrum der Regierung

Lüttich, den 23. August 2018



Hervé Jamar

**N° 49 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE
ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

*Délibérations des Conseils communaux des Communes des Arrondissements de
Liège, Huy-Waremme et Verviers*

<i>Commune(s)</i>	<i>Section(s)</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de délibération</i>
-------------------	-------------------	--------------	-----------------------------

ARRONDISSEMENT DE LIEGE

ANS		<i>Règlement de police et d'administration générale relatif à l'affichage électoral</i>	<i>25 juin 2018</i>
AWANS		<i>Ordonnance de police relative à l'affichage électoral</i>	<i>26 juin 2018</i>
AYWAILLE		<i>Ordonnance de police relative à l'affichage électoral</i>	<i>04 juillet 2018</i>
CHAUDFONTAINE		<i>Règlement communal sur les sanctions administratives communales</i>	<i>27 juin 2018</i>
DALHEM		<i>Règlement communal relatif à l'affichage électoral</i>	<i>30 juin 2018</i>
FLÉRON		<i>Abrogation et remplacement du règlement complémentaire antérieur pris concernant des mesures de circulation pour la rue de Bouny</i>	<i>22 mai 2018</i>
GRÂCE-HOLLOGNE		<i>Arrêté du Bourgmestre ordonnant l'accès à toute personne à partir de 22 heures, à l'établissement dénommé « La Brasserie Hollognoise » et de son annexe, rue de l'Hôtel communal, 41 durant une période de 60 jours débutant le 13 juillet 2018</i>	<i>13 juillet 2018</i>
HERSTAL		<i>Arrêté de police ordonnant des mesures à l'égard d'un immeuble sis rue du Trois Juin, 4 déclaré inhabitable.</i>	<i>05 juillet 2018</i>
SAINT-NICOLAS		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation et de sécurité prises dans la rue de la Meuse, quai du Halage et rue des Martyrs durant le déroulement des festivités des 14 et 15 août 2018</i>	<i>13 août 2018</i>
SOUMAGNE		<i>Certificat de publication n° 0144/2018 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation avenue Jean Jaurès dans le sens vers Cardinal Mercier les 11 et 12/08/2018 lors de la brocante annuelle</i>	<i>27 juillet 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 0145/2018 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement et à la limitation de vitesse rue Rosa Luxembourg du 8 au 24/8/2018 lors des travaux de fouilles et raccordement au gaz</i>	<i>02 août 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 0146/2018 – arrêté de police relatif aux mesures de stationnement place de la Gare du 8 au 14/08/2018 en raison de l'organisation d'un village sportif</i>	<i>07 août 2018</i>

		<i>Certificat de publication n° 0147/2018 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement à hauteur du chantier rue Louis Pasteur, n° 1131 les 13 et 14/08/2018</i>	<i>07 août 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 0148/2018 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement à hauteur du chantier rue Louis Pasteur, n° 49 du 13 au 20/08/2018</i>	<i>07 août 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 0149/2018 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement à hauteur du chantier place Matteoti, n° 5 les 16 et 17/08/2018</i>	<i>07 août 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 0150/2018 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation prises rue du Fort entre la rue du Thier et la Voie de Saive les 9 et 10/08/2018 durant l'usage d'une grue pour travaux ELIA</i>	<i>08 août 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 0151/2018 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation prises rue Labouxhe les 9 et 10/08/2018 durant les travaux de raccordement aux égouts</i>	<i>08 août 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 0152/2018 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement et à la limitation de vitesse à Evegnée-Tignée du 17 au 19/08/2018 lors de la fête villageoise annuelle</i>	<i>09 août 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 0153/2018 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement et à la limitation de vitesse place du Magnificat du 17 au 20/08/2018 durant la fête villageoise annuelle</i>	<i>09 août 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 0154/2018 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement et à la limitation de vitesse rue Saint-Hadelin, 3 du 11 au 25/08/2018 pour le placement d'un échafaudage</i>	<i>09 août 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 0158/2018 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement place de Heuseux, rue Ways et rue des Artisans du 24 au 29/08/2018 lors de la brocante annuelle</i>	<i>16 août 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 0159/2018 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement rue d'Oultremont 20 à 30 du 22/8 au 5/9/2018 en raison des travaux de rénovation de toiture</i>	<i>16 août 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 0160/2018 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement rue Campagne, 126 du 10/09 au 05/10/2018 durant les travaux de rénovation de la façade</i>	<i>20 août 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 0161/2018 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation, d'arrêt et de stationnement rue de l'Égalité, 487 le 29/08/2018 durant le nettoyage d'une chambre de visite</i>	<i>20 août 2018</i>

		<i>Certificat de publication n° 0162/2018 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement rue Pierre Curie, 32/34 le 23/08/2018 durant les travaux de destruction d'un muret</i>	20 août 2018
VISÉ		<i>Confirmation des ordonnances de police temporaires relatives à la circulation et le stationnement :</i> - <i>rue des Cimentiers, dans le sens circulation Fourons vers Bassenge à l'occasion du Triathlon Ironman de Maastricht-Limbourg le 5 août 2018</i> - <i>place du Tige à Lixhe et rue de Liège du 10 au 13/08/2018 à l'occasion de la fête foraine</i> - <i>rue de Berneau sur le parking du hall omnisport le 21/08/2018 pour le placement d'un car médical</i>	23 juillet 2018
		<i>Adoption des ordonnances de police temporaires relatives à la circulation routière :</i> - <i>à l'occasion des festivités organisées par la Jeunesse de Hoignée le 12/08/2018 et du 16 au 22/08/2018</i> - <i>à l'occasion de la fête foraine de Cheratte-Hauteurs du 15 au 22/08/2018</i> - <i>à l'occasion des festivités organisées par la Nouvelle Jeunesse de Sabaré-Communes les 19, 20, 21 et 25/08/2018</i> <i>À l'occasion de la brocante de Lorette du 14 au 15/08/2018</i>	09 juillet 2018
		<i>Confirmation des ordonnances de police temporaires relatives :</i> - <i>à la circulation rue du Flot à l'occasion d'un concours de pétanque les 14 et 14 et 15/08/2018 ;</i> - <i>à la circulation à l'occasion d'une course de côte pour voitures rue de Richelle, rue Saint-Remy, rue de Wixhou le 2/9/2018 ;</i> - <i>à l'accès des piétons dans le Thier de Richelle le 2/9/2018 à l'occasion d'une course de côte pour voitures ;</i> - <i>à la circulation et le stationnement rue de Wixhou le 8/9/2018 à l'occasion de la procession de Wixhou ;</i> - <i>au le stationnement rue de Berneau le 15/09/2018 à l'occasion du tournoi de rugby de Visé ;</i> - <i>à la circulation rue Cour de Justice, rue du Centre et rue des Hauteurs du 26/9 au 3/10/2018 à l'occasion de la fête foraine de Richelle ;</i> - <i>au stationnement rue des Hauteurs, le 1^{er} octobre 2018 à l'occasion du tir d'un feu d'artifices</i>	03 août 2018

ARRONDISSEMENT DE HUY-WAREMME

AMAY		<i>Ordonnance temporaire de circulation routière relative aux mesures de circulation adoptées dans le cadre de la mise à grand gabarit du site éclusier d'Ampsin-Neuville et de la modification du tracé de la N90</i>	<i>17 juillet 2018</i>
BRAIVES	<i>Avennes</i>	<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation prises rue de la Justice de Paix le 29 juillet 2018 à l'occasion de l'organisation des festivités au profit du Guatemala</i>	<i>19 juillet 2018</i>
	<i>Tourinne</i>	<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation, d'arrêt et de stationnement dans certaines rues à l'occasion de la brocante organisée le 29 juillet 2018</i>	<i>18 juillet 2018</i>
	<i>Fallais</i>	<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation prises rue Vinâve à l'occasion de l'organisation d'un barbecue de quartier, le 28 juillet 2018</i>	<i>18 juillet 2018</i>
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de stationnement sur le site de l'ancienne gare de Braives le 20 juillet 2018 à l'occasion de l'organisation d'un marché et de concerts</i>	<i>19 juillet 2018</i>
	<i>Latinne</i>	<i>Ordonnance de police relative aux mesures de stationnement sur les emplacements rue du Cortil, à l'occasion de l'organisation d'un marché et de concerts</i>	<i>18 juillet 2018</i>
	<i>Avennes</i>	<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation et de sécurité prises rue de la Justice de Paix du 31/7 au 02/08/2018 durant l'organisation d'un marché et d'un concert</i>	<i>01 août 2018</i>
	<i>Fumal</i>	<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation et de sécurité prises place de la Gare du 13 au 15/08/2018 durant l'organisation d'un marché et d'un concert</i>	<i>08 août 2018</i>
	<i>Fallais</i>	<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation et de sécurité prises rue de Dreye, derrière la maison de village, le 22/08/2018 durant l'organisation d'un marché et d'un concert</i>	<i>16 août 2018</i>
	<i>Fumal</i>	<i>Arrêté de police relatif à l'interdiction de circulation « excepté circulation locale » rue de la Vieille Cense, du vendredi 24 au dimanche 26/08/2018 à l'occasion d'un mariage</i>	<i>08 août 2018</i>
	<i>Latinne</i>	<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation prises le dimanche 29 août 2018 lors de l'organisation d'une brocante</i>	<i>09 août 2018</i>
		<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation prises sur les routes communales le samedi 18 août 2018 durant l'organisation des courses cyclistes locales en circuit ouvert dénommées « Braives Cycling Day »</i>	<i>16 août 2018</i>
	<i>Ville-en-Hesbaye</i>	<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation prises le mercredi 15 août 2018 à l'occasion de la messe à la chapelle du Velupont</i>	<i>08 août 2018</i>

BURDINNE		<i>Adoption de l'ordonnance de police relative aux mesures prises à l'occasion des élections communales</i>	<i>18 juillet 2018</i>
DONCEEL		<i>Arrêté du CC relatif aux mesures de circulation et de sécurité suite à des travaux de liaisons souterraines dans les rues Tombeux, Caquin, O. Renson et J. Joirkin du 06/08/2018 et jusqu'à la fin des travaux</i>	<i>18 juillet 2018</i>
		<i>Arrêté du CC relatif aux mesures de circulation et de sécurité prises le 26/08/2018 suite à l'organisation de la course cycliste « Trofee Van Haspengouw »</i>	<i>27 juin 2018</i>
GEER		<i>Ordonnance de police relative aux mesures prises à l'occasion des élections communales</i>	<i>04 juin 2018</i>
HANNUT		<i>Ordonnance de police relative aux mesures prises à l'occasion des élections communales</i>	<i>12 juillet 2018</i>
HUY		<i>Règlement complémentaire de la circulation routière instaurant la création d'un îlot directionnel au carrefour formé par le lotissement du Bois de Rois et la rue Saint-Roch</i>	<i>25 juin 2018</i>
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation et de stationnement à partir du 31/8/2018 et jusqu'à la fin des travaux, avenue de la Croix Rouge, du n° 2 à 7 à l'occasion de travaux pour la CILE</i>	<i>27 juillet 2018</i>
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation et de stationnement à partir du 31/8/2018 et jusqu'à la fin des travaux, Cité Emile Vierset, du n° 1 à 32 à l'occasion de travaux pour la CILE</i>	<i>27 juillet 2018</i>
		<i>Ordonnance de police relative à l'interdiction de circulation et de stationnement en raison des travaux entrepris rue du Roc à partir du 16/08/2018 et jusqu'à l'issue du chantier</i>	<i>13 août 2018</i>
		<i>Ordonnance de police relative à l'interdiction de circulation et de stationnement rue Saint Pierre en raison des travaux de remplacement d'égouts à partir du 20 août 2018</i>	<i>13 août 2018</i>
		<i>Ordonnance de police relative à l'interdiction de circulation et de stationnement rue d'Italie, sur toute sa longueur en raison de travaux de réfection de la voirie à partir du 13 août 2018</i>	<i>10 août 2018</i>
		<i>Certificat de publication - Règlement complémentaire de circulation instaurant la création d'un emplacement de stationnement réservés aux véhicules pour personnes à mobilité réduite, rue Saint Hilaire</i>	<i>14 août 2018</i>
LINCENT		<i>Ordonnance de police relative aux mesures prises à l'occasion des élections communales</i>	<i>05 juillet 2018</i>
MODAVE		<i>Ordonnance de police relative aux mesures prises à l'occasion des élections communales</i>	<i>29 mai 2018</i>

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

LA CALAMINE		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière dans certaines rues de Hergenrath à l'occasion de la kermesse annuelle du 25/7 au 01/08/2018</i>	05 juillet 2018
		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière dans la rue Driesch à l'occasion de la fête de quartier le 18/8 au 19/8/2018</i>	05 juillet 2018
		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation dans la rue Auf'm Genster à Hergenrath à l'occasion d'une fête de quartier le 19/08/2018</i>	05 juillet 2018
PLOMBIÈRES	Hombourg	<i>Ordonnance de police temporaire relative à l'interdiction d'accès sur la nouvelle placette aménagée au Centre, entre les immeubles n° 7 et 13 à l'occasion de la fête de quartier du 25 août 2018</i>	16 juillet 2018
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de stationnement prise à l'occasion de l'organisation du convoi historique organisé le 29 juillet 2018</i>	16 juillet 2018
	Gemmenich	<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation sur le tronçon de la rue César Franck et l'interdiction de stationnement dans la rue des Ecoles à l'occasion de la fête locale du 19 août 2018</i>	16 juillet 2018
THEUX		<i>Ordonnance du CC relative aux mesures de répartition des espaces destinés à l'affichage électoral</i>	09 juillet 2018
VERVIERS		<i>Certificat de publication n° 068/2018 – ordonnance de la Bourgmestre relative aux mesures de circulation prises en raison de la fête du Personnel, le 22 juin 2018</i>	15 juin 2018
		<i>Certificat de publication n° 069/2018 – ordonnance de la Bourgmestre relative aux mesures de circulation prises en raison de l'organisation d'un tournoi de Hockey du 22 au 24 juin 2018</i>	14 juin 2018
		<i>Certificat de publication n° 070/2018 – ordonnance du CC relative à la modification du calendrier des kermesses et fêtes foraines pour l'année 2018</i>	04 juin 2018
		<i>Certificat de publication n° 071/2018 – ordonnance de la Bourgmestre relative à la réglementation provisoire à prendre lors de la retransmission des matchs de la coupe du monde de football 2018 sur la place du Martyr, du 15 juin au 15 juillet 2018</i>	13 juin 2018
		<i>Certificat de publication n° 072/2018 – ordonnance de la Bourgmestre relative à l'établissement d'une zone de protection autour d'un foyer de la maladie aviaire et impositions de diverses mesures contraignantes pour cause d'utilité publique</i>	15 juin 2018

		<i>Certificat de publication n° 073/2018 – ordonnance de la Bourgmestre relative à la réglementation de la circulation routière en raison de l'organisation d'une Garden Party le 21 juin 2018</i>	<i>19 juin 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 074/2018 – ordonnance de la Bourgmestre relative aux mesures de circulation routière en raison de l'organisation des Feux de la Saint-Jean le 23 juin 2018</i>	<i>15 juin 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 075/2018 – arrêté du CC relatif à la réglementation de la circulation en raison de l'organisation de la fête de quartier rue Libon le 24 juin 2018</i>	<i>08 juin 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 076/2018 – arrêté du CC relatif à l'attribution du statut "rue réservée au jeu" de la rue des Eglantines n° 1 à 18/20 durant les vacances scolaires du 1^{er} juillet au 31 août 2018</i>	<i>08 juin 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 077/2018 – arrêté du CC relatif à l'attribution du statut "rue réservée au jeu" de la rue des Gardes Frontières durant les vacances scolaires du 1^{er} juillet au 31 août 2018</i>	<i>08 juin 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 078/2018 – ordonnance de la Bourgmestre relative aux diverses mesures d'ordre public à l'occasion de la retransmission de matchs sur la place du Martyr, du 15 juin au 15 juillet 2018</i>	<i>21 juin 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 079/2018 – délib.CC ayant pour objet l'attribution d'un nom à trois nouvelles voiries suite à l'extension du lotissement entre les rues de Gelée et de Bonvoisin</i>	<i>07 mai 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 080/2018 – arrêté du CC relatif à la réglementation de la circulation routière en raison des travaux d'aménagement de la rue des Cenelles</i>	<i>25 mai 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 089/2018 – arrêté du CC relatif à la réglementation de la circulation à l'occasion de la kermesse de Lambermont du 17 au 21 août 2018</i>	<i>22 juin 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 088/2018 – ordonnance de la Bourgmestre relative aux diverses mesures contraignantes relatives à la maladie aviaire et ce, pour cause de salubrité publique</i>	<i>06 juillet 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 090/2018 – ordonnance de la Bourgmestre relative à la réglementation provisoire pour cause de sécurité publique en raison du danger résultant de la dégradation de l'immeuble sis rue de la Grappe, 40-42</i>	<i>18 juin 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 091/2018 – arrêté du CC relatif à la réglementation de la circulation suite à l'attribution du statut "rue</i>	<i>22 juin 2018</i>

		<i>réservée au jeu" de la rue Boverie, du 1^{er} juillet au 31 août 2018</i>	
		<i>Certificat de publication n° 092/2018 – arrêté du CC relatif à la réglementation de la circulation à l'occasion d'une fête de quartier, rue des Gardes Frontières, le 26 août 2018</i>	<i>29 juin 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 093/2018 – arrêté du CC relatif à la réglementation de la circulation suite à l'attribution du statut "rue réservée au jeu", rue Grand Vinâve, du 1^{er} août au 2 septembre 2018</i>	<i>29 juin 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 094/2018 – arrêté du CC relatif à la réglementation de la circulation à l'occasion de la kermesse d'Ensival du 11 au 14 août 2018</i>	<i>29 juin 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 095/2018 – arrêté du CC relatif à la circulation à l'occasion de la kermesse de septembre du 29 août au 19 septembre 2018</i>	<i>29 juin 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 096/2018 – ordonnance de la Bourgmestre relative à la réglementation de la circulation en raison du passage de la course cycliste "Tour de la Province de Liège" les 16 et 17 juillet 2018</i>	<i>09 juillet 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 097/2018 – ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet la réquisition d'une entreprise spécialisée en vue d'assurer la stabilité des immeubles impactés par l'incendie qui s'est produit rue de Stembert n° 64 le 16 juillet 2018</i>	<i>17 juillet 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 098/2018 – arrêté du CC ayant pour objet les dispositions à prendre pour le bon déroulement du marché hebdomadaire durant la période du 14 juillet au 21 septembre 2018 (horaire d'été)</i>	<i>06 juillet 2018</i>
		<i>Certificat de publication n° 099/2018 – ordonnance de la Bourgmestre f.f. ayant pour objet le périmètre d'inaccessibilité à différents immeubles impactés par l'incendie du 16 juillet 2018, rue de Stembert n° 64</i>	<i>17 juillet 2018</i>